

RF Sous-préfecture de Castellane Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 27/06/2016 004-210400909-20160624-DE 2016_021-DE
--

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4. Nombre d'abonnés	4
1.5. Eaux brutes	5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2. Achats d'eaux brutes	6
1.6. Eaux traitées	6
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015	6
1.6.2. Production	6
1.6.3. Achats d'eaux traitées	7
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5. Autres volumes	8
1.6.6. Volume consommé autorisé	8
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
2. Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1. Modalités de tarification	9
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3. Recettes	11
3. Indicateurs de performance	12
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	12
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3. Indicateurs de performance du réseau	14
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	14
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	15
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur ! Signet non défini.	15
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) Erreur ! Signet non défini.	15
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) Erreur ! Signet non défini.	15
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur ! Signet non défini.	15
3.9. Taux de réclamations (P155.1) Erreur ! Signet non défini.	15
4. Financement des investissements	16
4.1. Branchements en plomb	16
4.2. Montants financiers	16
4.3. État de la dette du service	16
4.4. Amortissements	16
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service Erreur ! Signet non défini.	16
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice Erreur ! Signet non défini.	16
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau Erreur ! Signet non défini.	16
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) Erreur ! Signet non défini.	16
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) Erreur ! Signet non défini.	16
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau

☒ communal

Date de réception de l'AR: 27/06/2016

004-20040909-20160624-DE_2016_021-DE

Sous-préfecture

Contrôle de légalité

Préfecture

Date de la collectivité : LE FUGERET

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

Compétences affectées au service :

Production

Non

de l'ouvrage

☐

de

☐

Transfert

☒

Stockage (1)

☐

Distribution

☒

Oui

Non

☒

☐

☐

☐

☒

☐

☐

☐

☒

☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : LE FUGERET
- Existence d'une CCSP ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en

☒ régie

☐ régie avec prestataire de service

☐ régie intéressée

☐ gestion

☐ délégation de service public : affermage

☐ délégation de service public : concession

• Approbation en assemblée délibérante

3

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 295 habitants au 31/12/2015 (295 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 254 abonnés au 31/12/2015 (254 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
LE FUGERET	254			254	0%
Total					

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50,8 abonnés/km au 31/12/2015 (50,8 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,16 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,16 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de ____ m³/abonné au 31/12/2015. (____ m³/abonné au 31/12/2014).

4

1.5. Eaux brutes

1.5.1.

Prélèvement sur les ressources en eau

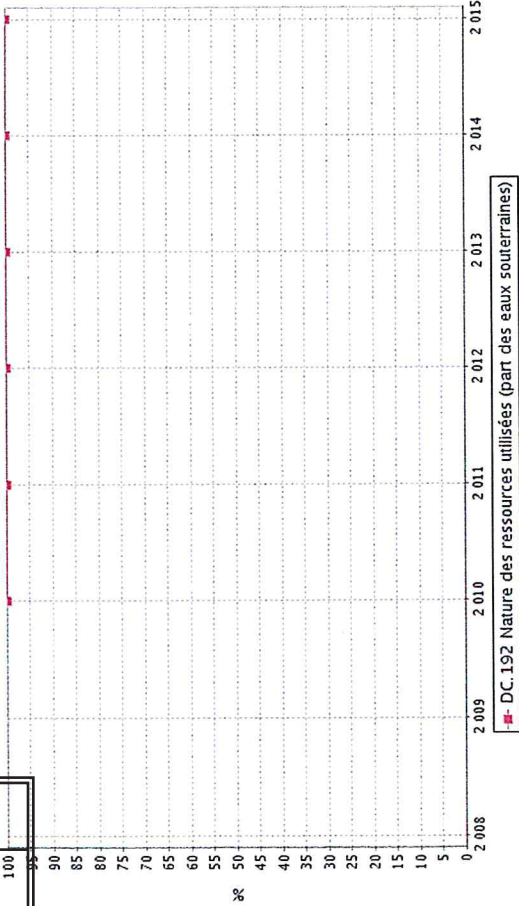


Le service public d'eau potable prélève 86 586 m³ pour l'exercice 2015 (203 610 pour l'exercice 2014).

Ressource et implication	Nature de la ressource	Débits nominaux (l)	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m³	Variation en %
Sources Pellet 2"			—	0	— %
Sources Pellet 2"			—	0	— %
Sources Pellet 2"			203 610	86 586	-57,5%
Sources Pellet 2"			—	0	— %
Sources Pellet 2"			203 610	86 586	-57,5%
Total					

Le service public d'eau potable prélève 86 586 m³ pour l'exercice 2015 (203 610 pour l'exercice 2014).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

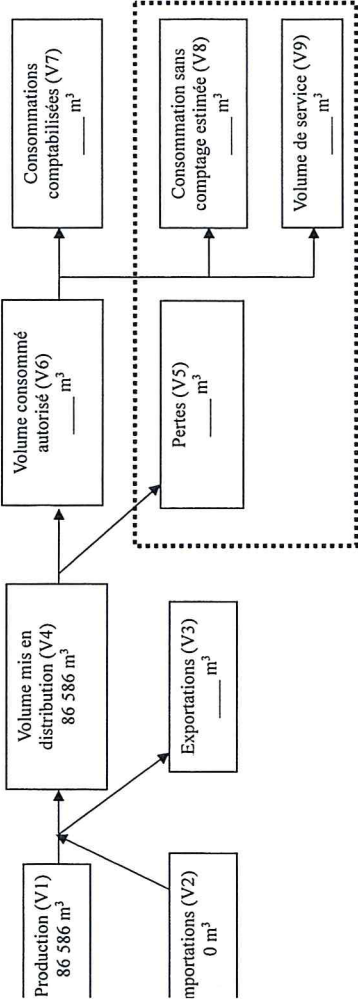


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.6.2.

Production

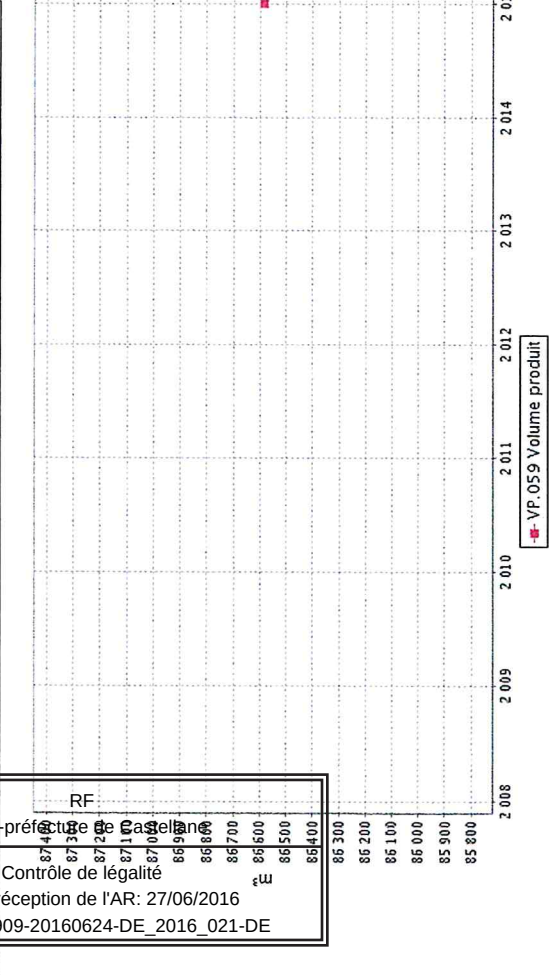


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Source "Les Pellegrins"	—	0	— %	80
Source "Chaussée 2"	—	0	— %	0
Source "Adoux la vairie"	203 610	86 586	-57,5%	80
Source "Dolui"	—	0	— %	80
Total des volumes produits (V1)	—	86 586	— %	80

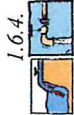


Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
	0	0	— %	0
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	— %	0

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	—	—	— %
Abonnés non domestiques	0	0	— %
Total vendu aux abonnés (V7)	—	—	— %
Service de ⁽²⁾	—	—	—
Service de ⁽²⁾	—	—	—
Total vendu à d'autres services (V3)	0	—	— %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Autres volumes



	Exercice 2014 en m³/an	Exercice 2015 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	—	—	— %
Volume de service (V9)	—	—	— %

Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m³/an	Exercice 2015 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	—	—	— %

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 5 kilomètres au 31/12/2015 (5 au 31/12/2014).

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____ € au 01/01/2015
_____ € au 01/01/2016

Tarif	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité		
Part fixe (€/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	106,3 €	100,2 €
Abonnement ⁽⁴⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€/Hl/m ³)		
Prix au m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____ €		
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽³⁾	_____ %	_____ %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	_____ €/m ³	_____ €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	_____ €/m ³	_____ €/m ³
VNF Prélèvement	_____ €/m ³	_____ €/m ³
Autre : _____	_____ €/m ³	_____ €/m ³

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

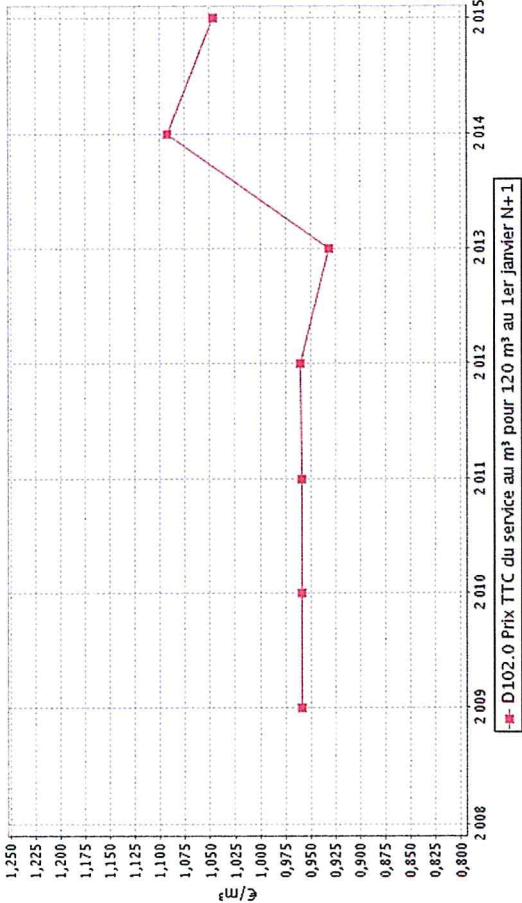
- Délibération du ____ effective à compter du ____ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ____ effective à compter du ____ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ____ effective à compter du ____ fixant ...
- Délibération du ____ effective à compter du ____ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	106,30	100,20	-5,7%
Part proportionnelle	0,00	0,00	__%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	106,30	100,20	-5,7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	__	__	__%
Part proportionnelle	__	__	__%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	__	__	__%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	__	__	__%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	__	__	__%
VNF Prélèvement :	__	__	__%
Autre :	__	__	__%
TVA	__	__	__%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	24,74	25,39	2,6%
Total	131,04	125,59	-4,2%
Prix TTC au m ³	1,09	1,05	-3,7%



3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

rendement du réseau = $\frac{V_c + V_z}{V_i + V_z} \times 100$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu par rapport au volume mis en distribution = $\frac{V_z}{V_i}$

Rendement du réseau	Exercice 2014	Exercice 2015
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	___ %	___ %
[m³ / jour / km]	___	___
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	___ %	___ %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = $\frac{V_i - V_z}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$

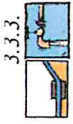
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de ___ m³/j/km (___ en 2014).

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)				nombre de points	Valeur	points potentiels
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures		oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.237 - Existence d'une mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)		oui : 5 points non : 0 point	Oui	5		
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX						
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)						
VP.239 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les ouvrages représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et des informations cartographiques			Oui			
VP.240 - Existence, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0		
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres			80%			
VP.242 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	0		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)						
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)		oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾		oui : 10 points non : 0 point	Non	0		
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽²⁾		oui : 10 points non : 0 point	Non	0		
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées		oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)		oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)		oui : 10 points non : 0 point	Non	0		
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux		oui : 5 points non : 0 point	Non	0		
TOTAL (indicateur P103.2B)		120	-	71		

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution



3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_d - V_c}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de m³/j/km (en 2014).

3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Ce taux, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par rapport à la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 1,7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 6,8% (2 en 2014).

3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	62 840
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. *État de la dette du service = NEANT*



Tableau récapitulatif des indicateurs

	Indicateurs descriptifs des services	Exercice 2014	Exercice 2015
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	295	295
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,09	1,05
P101.1	Indicateurs de performance Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	87,5%	___%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	___%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	71	71
P104.3	Rendement du réseau de distribution [m ³ /km/jour]	___%	___%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	___	___
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	___	___
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2%	6,8%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0